ONF
NFB

Office national du film du Canada

2014-2015

Rapport financier trimestriel se terminant le 30 juin 2014

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la *Parti II du Budget des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012).

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la *Loi de crédits*, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

En 2014-2015, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015 déposé au Parlement.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée au 30 juin 2014.

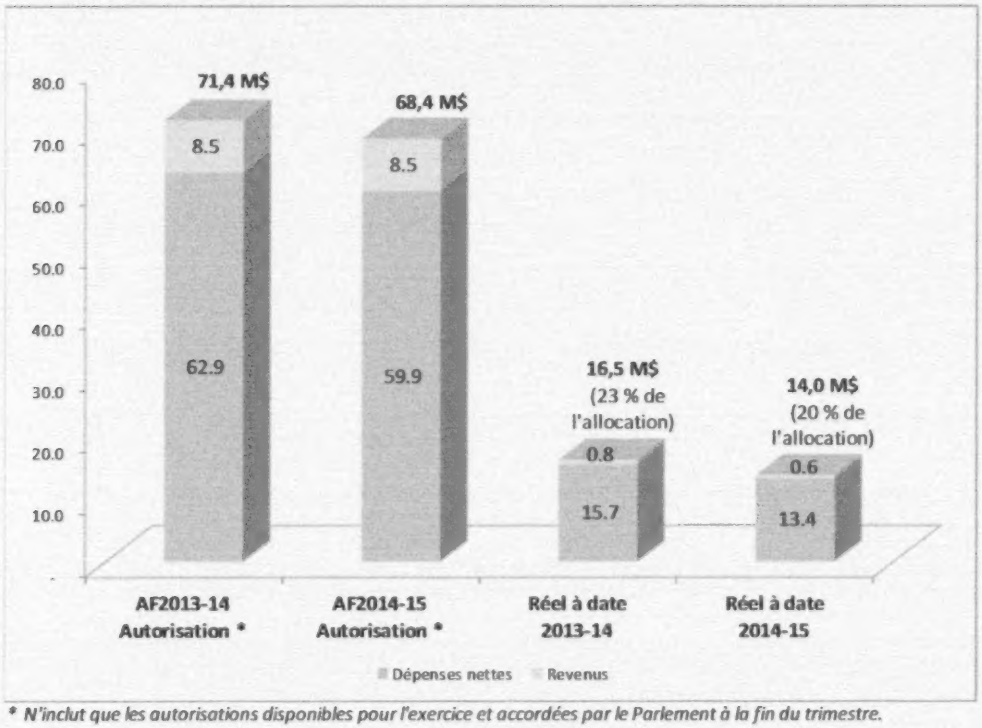

** N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2014-2015 avec un total de dépenses brutes prévues de 68,4 millions de dollars représentant une diminution de trois millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Cette réduction s'explique principalement par les mesures d'économies annoncées dans le Budget 2012 (voir section – Mise en œuvre du Budget 2012).

Le Tableau 2 présente les dépenses et les revenus du premier trimestre 2014-2015, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

Variation des revenus

Les revenus réels du 1er trimestre présentent une diminution par rapport à l'année précédente avec un total de 0,6 million de dollars. Au cours du premier trimestre nous avons constaté une perte sur taux de change sur nos activités en devises étrangères en Euros et en Livres sterling.

En 2013-2014, les revenus comportaient un montant significatif pour le film à succès *Les histoires qu'on raconte* ainsi qu'un revenu extraordinaire en raison d'une entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal pour la vente des équipements de la CinéRobothèque à Montréal.

Variation des dépenses

Les dépenses brutes du 1er trimestre 2014-2015 ont diminué de 2,5 millions de dollars par rapport au même trimestre de l'exercice précédent et se situent à 14,0 millions de dollars. La majorité de la baisse, provient des dépenses salariales. En 2013-2014, plus de 70 % des employés syndiqués décidaient d'encaisser leur indemnité de départ suivant l'annonce de l'arrêt de l'accumulation du régime.

Les dépenses de transports et de communications se composent principalement de frais de voyages. Même si l'ONF continue sa diligence afin de réduire celles-ci au minimum, certaines productions de films peuvent encourir des dépenses de voyages plus importantes que d'autres impliquant des fluctuations non linéaires dans le temps. En 2013-2014, certaines productions de films avaient nécessité davantage de déplacement.

Les services professionnels et spéciaux montrent une diminution provenant des services audiovisuels. Durant le 1er trimestre de 2013-2014, les productions *Grande fille*, *Il ventait devant ma porte*, *Nul poisson où aller* et *Fort McMurray* avaient nécessité l'utilisation de services externes.

La diminution des dépenses de location s'explique par l'économie de loyer suivant la fermeture des installations cinématographiques de Montréal et Toronto et la relocalisation des salles d'ateliers éducatifs au siège social de Montréal.

Les dépenses de services de réparation et d'entretien ont augmenté étant donné l'entretien d'équipements techniques et technologiques servant à la numérisation d'œuvres audiovisuelles, dont l'unité de stockage DVS-San et le Spirit Datacine 4K.

En 2013, les autres subventions et paiements comprenaient l'achat de droits et archives vidéo pour les productions *Ron Turcotte* et *Rosies of the North*.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les risques externes auxquels l'ONF fait face demeurent stables : la baisse de ses revenus et la réduction de son autorisation parlementaire sont les principaux risques en regard de son profil de risque organisationnel. Année après année, l'ONF et les autres agences culturelles du milieu de l'audiovisuel soulignent la baisse des revenus de la télédiffusion, entre autres, et l'impact de la transition de la distribution traditionnelle vers le numérique.

C'est pourquoi, dans un tel environnement, l'ONF travaille activement à développer de nouveaux modes de financement et à tirer parti des nouvelles plateformes de diffusion afin d'assurer son autonomie financière et de se donner les moyens de réaliser pleinement son mandat. À compter de 2014-2015, l'ONF souhaite se doter de campagnes de publicité plus efficaces en vue de commercialiser ses contenus.

En tant qu'organisme public, l'ONF témoigne d'un engagement solide et soutenu à l'endroit du secteur éducatif. Non seulement il élaborera plus de contenu pour les professionnels de l'éducation et élargira son bassin d'abonnés à CAMPUS au Canada, mais aussi, il accentuera cet effort sur le marché américain et international. Pour atteindre ses nouveaux objectifs en matière de production de recettes et de développement des auditoires, l'ONF a procédé à une restructuration de son Secteur marchés institutionnel et éducation. Ce réaménagement de la structure favorisera les activités de ventes et de développement des marchés, l'élaboration et l'acquisition de contenu éducatif, de même que des relations durables avec le personnel enseignant.

Enfin, le bureau central de l'ONF se trouve dans l'arrondissement Saint-Laurent de la ville de Montréal depuis les années 1950. Il est donc passablement éloigné du centre-ville, dans un quartier peu accessible et sans embryon culturel. L'ONF continu de se pencher sur ce risque et poursuit ses démarches pour relocaliser son bureau de Montréal.

5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

En plus de la mise en œuvre du budget fédéral 2012, qui résulte à une réduction permanente de 10 % de son autorisation parlementaire soit 6,7 millions de dollars, l'ONF devra financer, à même son budget de fonctionnement, les révisions salariales des années 2014-2015 et 2015-2016 pour un montant total de 1,2 millions de dollars.

6. Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles ont été mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement, et moderniser et rationaliser les services administratifs. L'ONF a appliqué des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Le plan original qui prévoyait des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) à compter de l'exercice 2014-2015 a été réalisé à l'exception du soutien de la technologie de l'information (TI) au moyen de services gouvernementaux partagés et des économies anticipées suivant la migration de la vente de produits physiques à la vente de produits virtuels. À ce jour, l'ONF est toujours en attente de décision de la prise en charge par Services partagés

Canada (SPC) du support des services de la TI corporative alors que la conversion des institutions aux infrastructures technologiques pour accommoder la livraison de contenu numérique progresse bien. C'est pour cette raison qu'en 2014-2015, la boutique de produits physiques sera réduite pour accommoder uniquement les clients n'ayant toujours pas accès à des infrastructures adéquates.

Les principales mesures réalisées sont les suivantes :

- Fermeture au 1er septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque à Montréal. Les ateliers éducatifs sont maintenus à Montréal dans les locaux du quartier général et à Toronto dans les locaux habituels qui offriront de plus un espace public d'exposition.
- Abolition au 1er avril 2012 du volet « Festival et événement » du programme de subventions et contributions.
- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, de la gestion des droits et de l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

Malgré les délais de mises en œuvre des deux initiatives non entièrement réalisées à ce jour, l'ONF supportera l'impact de la réduction de coût par l'entremise de son programme continu d'efficiences internes.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

Approuvé par :

Claude Joli-Coeur
Commissaire du
Gouvernement à la cinématographie
par intérim

Montréal, Canada

Le 31 août 2014

Luisa Frate
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 31 août 2014

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014

Tableau 1 : État des autorisations ***(non-audité)***

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
(dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	59 912 241	13 400 888	13 400 888	62 890 037	15 751 273	15 751 273
Autorisations budgétaires totales	59 912 241	13 400 888	13 400 888	62 890 037	15 751 273	15 751 273
Autorisations totales	**59 912 241**	**13 400 888**	**13 400 888**	**62 890 037**	**15 751 273**	**15 751 273**

**N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2014

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant *(non-audité)*

	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
(dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	36 543 970	9 140 520	9 140 520	38 432 138	10 294 441	10 294 441
Transports et communications	3 159 355	362 662	362 662	3 267 813	578 088	578 088
Information	538 826	46 777	46 777	557 323	91 082	91 082
Services professionnels et spéciaux	13 439 386	1 411 754	1 411 754	13 900 747	1 579 338	1 579 338
Location	7 983 829	1 769 719	1 769 719	8 257 906	2 748 398	2 748 398
Services de réparation et d'entretien	1 329 275	801 405	801 405	1 374 908	681 590	681 590
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 111 254	156 318	156 318	1 149 402	196 716	196 716
Acquisition de machines et de matériel	3 356 902	201 557	201 557	3 472 141	170 901	170 901
Paiements de transfert	80 000	5 000	5 000	80 000	0	0
Autres subventions et paiements	821 890	131 774	131 774	850 105	200 316	200 316
Dépenses budgétaires brutes totales	**68 364 687**	**14 027 486**	**14 027 486**	**71 342 483**	**16 540 870**	**16 540 870**
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	626 598	626 598	8 452 446	789 597	789 597
Total des revenus affectés aux dépenses	**8 452 446**	**626 598**	**626 598**	**8 452 446**	**789 597**	**789 597**
Dépenses budgétaires nettes totales	**59 912 241**	**13 400 888**	**13 400 888**	**62 890 037**	**15 751 273**	**15 751 273**